



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Formation professionnelle initiale et maturités

CH-3003 Berne, SEFRI/BMG/ljp

Courrier A

Conférence latine de l'enseignement post-
obligatoire (CLPO)
Monsieur Claude Pottier, Président
Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
2002 Neuchâtel

Dossier traité par ri
Berne, le 12 mai 2014

MP post-CFC: Passage du type «économie» au type «services» dans l'orientation «Economie et services»

Monsieur le Président de la CLPO,
Monsieur le Responsable du domaine post-obligatoire CIIP,

Je vous remercie de votre courrier du 17 avril 2014 dans lequel vous exposez l'état de la situation et votre analyse concernant l'objet cité en titre. Nous avons examiné les différents points et sommes en mesure de répondre comme suit à certaines questions soulevées.

Actuellement, les écoles de commerce permettent de préparer la maturité professionnelle uniquement selon le modèle intégré, c'est-à-dire dans des filières de formation suivies pendant la formation professionnelle initiale (MP 1). Il s'agit de filières reconnues selon les conditions en vigueur (MP 1 ou anciennement ESC+). Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce CFC, les personnes qui souhaitent préparer la MP 1 doivent obligatoirement suivre en parallèle la formation élargie (profil E), et ce, uniquement dans l'orientation Economie et services, type économie.

Il est bien évidemment possible pour les cantons de soumettre une demande de reconnaissance au SEFRI afin que les EC puissent également proposer des filières après la formation professionnelle initiale (MP 2 ou MP post-CFC), aussi bien pour le type économie que pour le type services, à condition cependant qu'il y ait une demande en conséquence.

Vous mentionnez les principaux groupes professionnels qui suivraient la filière du type économie ou celle du type services. Nous nous permettons toutefois de vous rappeler que les orientations de la MP ont été conçues par rapport aux domaines d'études HES correspondants. Il est dès lors essentiel de

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Jean-Pascal Lüthi
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tél. +41 31 323 20 29, fax +41 31 324 96 19
jean-pascal.luethi@sbfi.admin.ch
www.sefri.admin.ch

faire en sorte que les titulaires d'un CFC possèdent les aptitudes nécessaires pour intégrer une filière HES apparentée à la profession qu'ils ont apprise. Cet aspect revêt une importance d'autant plus grande dans le cas de la MP post-CFC que les personnes concernées savent déjà ce qu'elles veulent étudier. Le fait de suivre une année de formation supplémentaire pour préparer la maturité professionnelle doit effectivement permettre à ces titulaires d'un CFC de développer au mieux les aptitudes requises pour suivre des études dans une HES. Il n'est par conséquent pas judicieux de recommander aux titulaires d'un CFC d'employé de commerce profil E (ou profil B) désireux de suivre une filière HES en économie d'entreprise d'opter pour la MP Economie et services, type services.

Selon l'art. 17, al. 5, let. a, OMPr, le titulaire d'un CFC suivant une filière MP post-CFC doit absolument être admis au semestre suivant. S'il ne remplit pas les conditions de promotion, il est exclu de l'enseignement menant à la maturité professionnelle et doit tout recommencer ou répéter le semestre s'il est dans une filière comptant plus de deux semestres.

Cette disposition s'applique aussi à la MP orientation Economies et services: un élève ne peut pas suivre le premier semestre en type économie et passer au type services pour le deuxième semestre si ses résultats ne sont pas satisfaisants. Autrement dit, il n'est pas possible de passer d'un type à l'autre. Les écoles doivent donc faire preuve d'honnêteté lorsqu'elles conseillent les titulaires d'un CFC afin qu'ils retirent un réel bénéfice de la MP post-CFC et par conséquent ne pas leur laisser entrevoir la possibilité de commencer par le type «le plus difficile» et, le cas échéant, de passer à l'autre type s'ils se rendent compte que le niveau d'exigence est trop élevé pour eux.

D'une manière générale, chaque filière préparant à la MP 1 ou à la MP 2, chacune avec son propre plan d'études, est une filière distincte, reconnue séparément (exception faite des filières post-CFC de durée différente).

Considérant ce qui est exposé ci-dessus ainsi que votre propre analyse, nous pouvons clairement répondre par la négative à la possibilité d'un passage du type économie au type services dans la MP orientation Economie et services. Cela étant, il n'y a pas lieu d'élaborer des recommandations concernant la possibilité d'une bifurcation (point 1) et d'une répétition (point 3) (répétition veut dire refaire la même chose aux mêmes conditions et avec le même niveau d'exigence). Le point 2 est quant à lui précisé dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce CFC.

Partant du principe que la prise de position du SEFRI vous permettra de mener à bien vos travaux concernant la mise en œuvre d'un PER-MP, je vous adresse mes cordiales salutations.

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI



Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités